



# Salon Pictural 2019

Salle Polyvalente Mairie des Essarts le Roi

**Ouverture au public:** du mardi 22 au dimanche 27 janvier 2019 de 10h à 18h

**Ouverture aux écoles:** les mardi, jeudi et vendredi.

**Limite d'inscription:** vendredi 18 janvier 2019

**Dépôt des œuvres:** le lundi 21 janvier 2019 à partir de 9 heures, Salle Polyvalente

**Retrait des œuvres:** le dimanche 27 janvier à partir de 17 heures

## Règlement

**Article 1:** Cette exposition est réservée à toute personne majeure désirant exposer ses œuvres.

**Article 2:** Le droit d'exposer est gratuit, le nombre d'œuvres retenues, dépendra du nombre d'artistes présents et de la place disponible.

**Article 3:** Sont admises les œuvres originales, exposées pour la première fois au **Salon Pictural**. Nous nous réservons le droit de refuser les œuvres pouvant nuire à la réputation et à la bonne tenue de celui-ci.

**Article 4:** Les œuvres devront être signées et comporter au dos, le nom de l'artiste le titre de l'œuvre. Les systèmes d'encadrement et d'accrochage devront être robustes.

**Article 5 :** Les exposants sont invités à participer à une permanence permettant d'assurer un apport pédagogique ainsi qu'une surveillance.

**Article 6:** L'accrochage des œuvres et la disposition des sculptures sont du ressort exclusif des organisateurs et ne sauront être contestés.

**Article 7:** Il est de tradition que l'ensemble des œuvres, soit photographié puis publié sur site de Balades des Arts. La participation au **Salon Pictural** sous-entend l'acceptation de ce fait et dégage les organisateurs de toute responsabilité vis-à-vis du propriétaire de l'image.

**Article 8:** Le thème retenu cette est Cité. La participation à ce thème reste facultative.

**Article 9:** Les artistes désirant vendre leurs tableaux seront mis en relation avec les personnes intéressées.

**Article 10 :** La Commune prend en charge l'assurance de l'ensemble de l'exposition.